

BROWN
2F

9530

CRDI-007f

Développement National et Politique en Matière de Population

George F. Brown

**Directeur,
Division des Sciences de la
Population et de la Santé,
Centre de Recherches pour
le Développement International**

ARCHIV
BROWN
no. 2F

CENTRE DE RECHERCHES INTERNATIONAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT DEVELOPMENT
INTERNATIONAL RESEARCH CENTRE



Dr. Brown

UDC: 323:312

ABREGE: Bien que le planning familial soit très largement reconnu à l'heure actuelle à titre de droit fondamental de la personne humaine, les programmes de planning familial n'ont eu qu'un succès restreint. L'heure est venue d'aborder avec des vues beaucoup plus vastes les problèmes en matière de population. Ces vues plus vastes signifient que chaque pays doit s'occuper de mettre au point ses propres politiques en matière de population et ce, dans le contexte de ses objectifs nationaux et de ses difficultés particulières et compte tenu d'une grande variété d'éléments sur les plans économique et social et sur le plan de l'environnement. Le planning familial doit être compris comme étant l'un des moyens à utiliser en vue d'atteindre l'objectif fondamental, qui est l'amélioration de la qualité de la vie. En visant à atteindre cet objectif, un gouvernement doit formuler un ensemble cohérent de politiques qui tiennent compte d'un bon nombre d'éléments, y compris l'éducation, la participation de la main-d'oeuvre nationale et les migrations, qui ont une influence sur la conjoncture en matière de population. Le Docteur Brown met en discussion plusieurs méthodes autres que les programmes de planning familial: les encouragements d'ordre fiscal, par exemple et les lois sociales, qui peuvent influencer sur la conjoncture en matière de population. Il évalue les travaux mis en marche aux Etats-Unis et en Amérique latine en vue de mettre au point des politiques en matière de population. Il termine en regrettant que l'on se soit au Canada préoccupé aussi peu de ces questions.

CRDI-007f

**Développement National et
Politique en Matière de
Population**

023582

George F. Brown

Directeur,
Division des Sciences de la Population et de
la Santé,
Centre de Recherches pour le Développement
International

Allocution prononcée au cours d'une réunion
du Conseil Régional pour l'Hémisphère Occidental
de la Fédération Internationale pour le Planning
Familial,
tenue à Ottawa le 7 mai 1972

~~000015~~

DEVELOPPEMENT NATIONAL ET POLITIQUE EN MATIERE DE POPULATION

Les années '60 ont été une période de croissance des plus remarquable des programmes de planning familial et ce, à une échelle importante et dans un bon nombre de pays, soit par l'entremise d'un appui direct du gouvernement, soit grâce aux initiatives à une échelle importante du secteur privé, c'est-à-dire de la Fédération Internationale pour le Planning Familial et de ses organismes affiliés. Au début de cette décennie, seuls deux pays en voie de développement avaient établi un programme national. La pilule anti-conceptionnelle et le dispositif intra-utérin étaient en voie d'être présentés au public. Le planning familial était une question des plus épineuse et qui donnait souvent lieu à des polémiques.

En 1972, au moins 27 pays en voie de développement ont officiellement mis en marche un programme national de planning familial et un bon nombre d'autres ont vu la mise en place des opérations à une vaste échelle des organismes du secteur privé, qui bénéficient habituellement de l'appui direct ou indirect du gouvernement. L'ONU, la Banque Mondiale et à peu près tous les organismes internationaux majeurs dans le domaine du développement ont donné un statut nettement prioritaire au problème mondial de la population. Les affiliations à la Fédération Internationale pour le Planning Familial s'étendent maintenant à 79 pays. Le planning familial a été reconnu à titre de droit fondamental de la personne humaine, et il a été accepté comme tel à travers la plus grande partie du monde.

Et pourtant, le problème de la population se pose encore, il est aussi aigu que jamais. Nous ne pouvons plus être confiants

et croire que les approches que nous avons vantées au cours des années '60 nous apporteront les solutions aux difficultés des années '70 et des décennies à venir. Le succès restreint d'un bon nombre de programmes nationaux de planning familial démontre clairement qu'une approche étroite et simpliste au problème de la population ne suffira pas par elle-même lorsqu'il s'agit d'amener des baisses importantes des taux de fécondité.

Les doctrines établies en matière de planning familial ont été d'abord mises en question, il y a cinq ans, par l'éminent sociologue de l'Université de Californie, le Professeur Kingsley Davis,¹ lequel affirmait que les programmes de planning familial ne réduiraient pas à eux seuls, d'une manière significative, les taux de croissance des populations, étant donné que la plupart des couples ont la motivation d'avoir des familles plus nombreuses qu'il n'est nécessaire pour le remplacement. Les programmes de planning familial volontaire, tout en permettant à des couples d'éviter les grossesses non expressément voulues, n'auraient qu'un effet restreint pour ce qui est de stabiliser à de faibles niveaux les taux de croissance des populations. Le Professeur Davis réclamait l'adoption d'une approche plus large, y compris des initiatives en vue de modifier le sens des valeurs et les motifs des intéressés grâce à des modifications apportées aux institutions sociales et grâce à une étude portant sur les éléments de l'établissement des familles, sur les plans de l'économie, du comportement et de l'éducation.

Ce n'est donc que tout récemment que l'on a vu naître des initiatives sérieuses en vue d'étudier la population sur une base plus vaste, à titre d'élément fondamental du développement économique et social, élément qui peut subir l'influence d'un bon nombre de variables autres que celles des programmes de planning familial volontaire. De tels champs d'intérêt plus vastes constituent l'ensemble des éléments de base auxquels il faut faire appel en vue d'établir une politique en matière de population.

La politique en matière de population comprend, au cours de la présente mise en discussion, les actes au moyen desquels les gouvernements tentent d'agir, directement ou indirectement, sur la conjoncture en matière de population. De tels actes peuvent avoir ou ne pas avoir, sur le cours des événements, l'im-

(1) Davis, K. "Population Policy: Will Current Programs Succeed?", *Science*, Vol. 158, No. 3802, pp. 730-39

pact souhaité. Dans un bon nombre de cas, à la vérité, les politiques afférentes à la modification des taux de population sont contradictoires et mal définies.

Toutefois, il est essentiel de ne pas oublier que tous les pays sont effectivement dotés d'un ensemble de lois et de programmes administratifs, qu'on y prononce des déclarations en public à ce sujet et que leurs services d'assistance sociale se préoccupent de cette question et que le tout constitue une politique même s'il ne vise pas à influencer sur la formulation des questions qui se posent en matière de population.

A l'heure actuelle, nous connaissons bien les raisonnements qui mettent en doute la possibilité, grâce aux programmes de planning familial, de réduire les taux de fécondité au niveau de zéro croissance. Nous connaissons bien également les raisonnements qui militent en faveur de la réduction des taux démographiques au niveau de zéro croissance; je ne poursuivrai pas ici ces raisonnements. Un bon nombre d'entre nous connaissons bien les lugubres prophéties relatives aux résultats d'un maintien des taux actuels de croissance de la population mondiale et d'utilisation des ressources que contient l'étude de simulation réalisée au Massachusetts Institute of Technology, dont les résultats ont été publiés récemment sous le titre de "The Limits to Growth"². Cependant, j'estime qu'une approche réaliste à l'obtention de taux de croissance réduits dépend d'abord et avant tout de l'adoption d'objectifs nationaux lucides et intelligents. Je traiterai aujourd'hui des décisions qui sont prises à l'échelon national.

LES CONTRE-COUPS DE LA CRISE

Une politique en matière de population ne peut nettement pas être à sens unique: c'est plutôt tout un réseau de politiques qui doivent être mises au point autour des objectifs politiquement acceptables de la croissance nationale et qui sont limitées par les nécessités de la mise en oeuvre. Jusqu'ici, les nations tendaient à établir leurs objectifs en matière de population dans un contexte où elles avaient à faire face à une crise imminente et bien déterminée.

(2) Meadows, Meadows et al. *The Limits to Growth*, Potomac Assoc., Washington, D.C. 1972.

Dans les pays en voie de développement, on a vu la crise de l'accroissement excessif de la population réduire à néant les objectifs du développement économique. Dans les pays industrialisés, on a vu la crise de l'abondance détruire l'environnement. Le moment est venu d'étudier avec plus de minutie la nature de ce problème ainsi que ses causes et ses conséquences. Ce n'est que par l'amélioration des informations utilisées au cours du processus des décisions que nous aboutirons dans la réalité à des politiques intelligentes et efficaces.

Une telle stratégie implique que chaque région, chaque pays, doit mettre au point sa propre politique en matière de population, dans le contexte de ses propres difficultés et de ses propres aspirations nationales.

Le champ des considérations dont il y a lieu de tenir compte en vue de formuler des politiques en matière de population est un champ assez vaste. Une énumération incomplète de ces considérations comprendrait les rapports entre l'accroissement de la population et la *distribution* de celle-ci avec les variables suivantes:

1. les objectifs du développement économique:
 - les taux de croissance économique, tant à l'échelon de l'ensemble qu'à l'échelon per capita; le développement industriel; le niveau d'emploi, plus particulièrement chez la femme; la production alimentaire; les disparités économiques régionales;
2. les objectifs du développement social:
 - l'éducation aux niveaux primaire, secondaire, etc.; les services de bien-être social et l'épanouissement culturel; les services de santé; les disparités régionales en matière de services de bien-être social;
3. préoccupations ayant trait à l'environnement:
 - taux d'utilisation des ressources non renouvelables; pollution de l'environnement.

Dans la plupart de ces secteurs, les rapports s'établissent dans les deux sens. Les politiques gouvernementales en matière de santé ont pour résultat des taux réduits de mortalité, ce qui aboutit à un accroissement plus considérable de la population: cela prépare également pour l'avenir une acceptation plus large du planning familial. De meilleures possibilités en matière d'é-ning familial. La Tunisie, l'Inde et la Corée du Sud font partié

ducation, pour la femme surtout, peuvent aboutir à une meilleure réceptivité à l'égard du planning familial. Mais il est extrêmement difficile de réaliser une expansion satisfaisante en matière d'éducation au moment d'un accroissement rapide de la population. Une participation accrue de la femme à la main-d'oeuvre aboutit sans aucun doute à une décroissance de la fécondité, mais cela est extrêmement difficile à réaliser dans des sociétés agraires et dans des pays où l'ensemble du taux de chômage est déjà élevé.

Dans tous ces secteurs, on se trouve placé devant des alternatives difficiles en matière de politiques: des investissements plus considérables de la part des gouvernements dans le domaine des services du bien-être social et des services de santé sont probablement les fondements essentiels d'une baisse éventuelle des taux d'accroissement de la population. Par contre, de telles démarches réduisent les disponibilités en capitaux qui seraient nécessaires au développement économique, entraînant une diminution des possibilités d'accroissement des emplois disponibles ainsi qu'un accroissement moins rapide du revenu per capita.

L'OBJECTIF DE BASE

De quelle manière un gouvernement doit-il procéder à l'étude de ces questions des plus complexes et des plus difficiles, avec toutes les décisions politiques qu'elles impliquent et comment doit-il faire face à ces diverses alternatives?

La première démarche consiste à établir les objectifs de base. C'est là qu'il est essentiel pour nous-mêmes, dans le domaine du planning familial, de nous rappeler que l'objectif de base est l'amélioration de la qualité de la vie de la population en général. Le planning familial est un moyen et non pas une fin en soi.

Mais comment réaliser cet objectif? Ici encore, il faut en arriver à toute une série de compromis. Par exemple, il se peut qu'il soit nécessaire de restreindre pour les personnes, dans une certaine mesure, la liberté de choisir et ce, en vue d'accroître la qualité de la vie pour l'ensemble de la collectivité. Il sera nécessaire de modifier les valeurs et les traditions culturelles, au cours de ce processus de développement des nouvelles valeurs destinées à améliorer la qualité de la vie.

Les décisionnaires en matière de politiques doivent donc étudier les différents moyens de réaliser cet objectif universel, l'a-

mélioration de la qualité de la vie, ainsi que les alternatives qui se posent dans le choix des moyens à leur disposition.

La mise en oeuvre de programmes volontaires universels de planning familial est, selon toute évidence, le plus indiscutable, le plus acceptable et peut-être l'un des plus efficaces des moyens disponibles à utiliser. Elle s'achemine vers une baisse de la croissance de la population et ce, sans restreindre sérieusement l'expansion économique. Il est également essentiel de constater que le planning familial a des conséquences évidentes et sérieuses en ce qui a trait aux services de bien-être social maternel et infantile. Toutefois, il exige d'apporter des transformations aux structures traditionnelles du comportement culturel, et il se peut que l'on résiste dans une certaine mesure, dans un bon nombre de sociétés, à de telles transformations. Les gouvernements peuvent fort bien accepter le planning familial pour des motifs de santé publique, sans pour autant s'engager à étudier les questions plus vastes qui se posent en matière de population. Bien que cette justification du planning familial soit des plus louable, elle comporte le risque que les gouvernements soient accusés de promouvoir le "contrôle de la population" sous le couvert du bien-être social maternel et infantile. En faisant reposer entièrement sur ce motif la justification du planning familial, on risque de reporter à plus tard la nécessité inévitable de faire face à l'ensemble des questions qui se posent en matière de population.

LES LOIS ET AUTRES METHODES

Quelles sont les autres méthodes disponibles en vue d'influer éventuellement sur la conjoncture démographique? Ces moyens comprennent, entre autres, les mesures suivantes:

Extension des moyens d'information et d'éducation, y compris les initiatives directes et indirectes en vue de présenter à la population les questions relatives à la population, afin de motiver et d'encourager les démarches individuelles ou collectives. Celles-ci doivent comprendre des plans d'ensemble d'éducation scolaire en matière de population; des informations publiques d'une large diffusion relatives aux techniques et aux services de planning familial, et le recours, à une échelle importante, aux services du personnel d'animation rurale. Mais, sauf pour ce qui est d'informer les particuliers des méthodes de planning familial et des services disponibles, cette approche n'a eu jus-

qu'ici qu'une influence restreinte. Par contre, elle n'a jamais été mise en application d'une manière vigoureuse.

Transformations des institutions sociales: Un bon nombre des aspects des structures sociales ont une influence importante sur l'évolution en matière de population. Ceux-ci comprennent la reconnaissance des droits de l'enfant et des droits de la femme, y compris un accès plus facile à l'éducation et aux possibilités d'emploi et des transformations de l'institution du mariage et du rôle des conjoints à l'intérieur du mariage. On n'a fait que très peu de tentatives en vue de modifier ces institutions à titre d'élément précis de la politique en matière de population, bien que la Chine soit probablement une exception importante à cet égard.

Dispositions juridiques: Des modifications de l'âge auquel la loi permet le mariage, ainsi que d'autres aspects de l'état matrimonial, des lois sur le divorce et des lois sur les migrations, ainsi que des lois régissant la disponibilité des moyens anticonceptionnels et de l'avortement, jouent un rôle important dans la transformation des institutions sociales mais ce, de l'extérieur plutôt que de l'intérieur. On a accordé récemment une plus grande attention à l'incidence du droit sur la population et l'on a démontré plusieurs exemples des effets des lois sur la conjoncture en matière de population.

On pourrait également grouper sous la rubrique des dispositions juridiques les mesures de caractère plus coercitif, y compris le contrôle obligatoire de la fécondité. De telles hypothèses sont nettement et entièrement inacceptables à l'heure actuelle, étant donné qu'elles comporteraient une diminution de la "qualité de la vie" en imposant des restrictions à la liberté individuelle. Mais on pourrait en arriver à un point où les autres obstacles à la réalisation de cet objectif: l'amélioration ou même le maintien de la qualité de la vie, seront devenus assez importants pour que l'on doive envisager le recours à de tels moyens.

Dispositions économiques: Certains pays tels que la France, par exemple, ont tenté dans le passé d'accroître les taux de fécondité au moyen des encouragements de nature économique ou "allocations familiales". On a souvent entrevu la possibilité d'avoir recours à divers encouragements de nature économique en vue de réduire plutôt le taux de la fécondité, mais on n'a tenté cette expérience que tout récemment et ce, à une échelle restreinte. Des moyens de dissuasion économique, à base de réglementation ou de sanctions fiscales, seraient des moyens

encore moins acceptables, étant donné leur caractère répressif. Il faut remarquer que, dans un bon nombre de pays, la structure fiscale, le système de bien-être et autres politiques économiques prépondérantes ont effectivement une incidence importante en matière de population, même si elles n'ont pas été mises en vigueur en vue d'atteindre cet objectif.

J'ai mis l'accent, dans chacun de ces secteurs, sur leur incidence en matière de fécondité, mais il faut faire remarquer que des moyens analogues peuvent être appliqués aux deux autres éléments de la transformation de la conjoncture en matière de population: la mortalité et les migrations. Ces dernières ont été quelque peu négligées, et les approches économiques et juridiques à la réglementation ou à la transformation des migrations internes ou internationales sont d'une importance indiscutable.

Un bon nombre d'autres moyens en vue de modifier la conjoncture en matière de population peuvent avoir sur la société d'autres effets importants. C'est là que les gouvernements doivent étudier les composantes de la population à la lumière de l'ensemble des objectifs nationaux: c'est là qu'ils doivent tenir compte de ces composantes au cours de leur processus de décision. Par exemple, on pourrait donner un caractère hautement prioritaire à des programmes de développement économique destinés à procurer aux femmes un plus grand nombre d'emplois et ce, tant pour des motifs d'ordre économique que pour des motifs d'ordre démographique.

MODELES UTILISES DANS DIFFERENTS PAYS

La formulation et la mise en oeuvre des politiques en matière de population est, selon toute évidence, un processus à la fois difficile et délicat, qui est complexe par suite des lacunes dans l'état actuel des connaissances. Toutefois, plusieurs nations ont pris dans ce domaine des initiatives des plus intéressantes. La politique modèle du gouvernement du Ghana en matière de population est une démarche importante vers une mise au point d'un réseau d'ensemble. En formulant cette politique, les Ghanéens ont relié au développement national l'accroissement de la population à l'intérieur de leur pays et ils ont tenu compte dans ce contexte des éléments tels que les migrations internes et internationales, l'éducation et les besoins en main-d'oeuvre, dans l'élaboration des détails d'un programme national de plan-

d'un petit groupe de pays qui ont également adopté des mesures de caractère démographique autres que le planning familial. Des informations en provenance de la Chine et de Cuba indiquent qu'il y a des leçons importantes à tirer de leurs expériences démographiques. Dans ces deux pays, des transformations de la conjoncture démographique ont résulté à la fois de leurs politiques implicites et de leurs politiques explicites.

Au cours des quelques derniers mois, on a pu assister à des événements intéressants en ce qui a trait à la formulation, dans l'hémisphère occidental, des politiques en matière de population. Il s'agit du rapport de la Commission des USA sur l'accroissement de la population et l'avenir de l'Amérique et d'une proposition de projet de recherche régionale en Amérique latine.

Le rapport de cette Commission des USA résume sommairement quelque deux années de recherche. Il tente de faire un tracé de l'accroissement de la population en Amérique vers l'an 2000, d'évaluer l'impact de cette croissance sur la société américaine et sur son environnement et d'étudier des moyens appropriés de mettre en oeuvre les recommandations résultant de cette recherche.

Dans les limites des restrictions qu'imposent à la fois le respect des libertés individuelles, la mise en oeuvre des politiques voulues et le rehaussement de la qualité de la vie, on a procédé à faire quelques recommandations d'une grande portée. Celles-ci mettent l'accent sur la nécessité de mettre en place des mesures sociales éclairées, de manière à ce que les Américains aient un accès plus facile à la fois aux informations et aux moyens leur permettant de contrôler la fécondité chez les particuliers. Ce rapport comprenait entre autres une recommandation plus particulièrement discutée, portant qu'il fallait légaliser les services d'avortement et accroître l'importance des services anti-conceptionnels et des services de stérilisation. D'autres recommandations décrivaient la distribution de la population qu'il serait souhaitable de trouver en Amérique à l'intérieur du contexte de la structure économique existante. Cette étude reconnaît également les conséquences démographiques des objectifs de rechange en ce qui concerne l'accroissement de la population. Un aspect des plus intéressants est le biais adopté en ce

(3) *Population and the American Future*, Report of the Commission on Population Growth and the American Future. Signet, New American Library, N.Y. 1972.

qui a trait aux objectifs de la croissance en matière de population. Bien que l'on recommande de tendre vers des objectifs de stabilisation de la population, on a intentionnellement omis de définir le palier auquel cette stabilisation devrait s'établir.

Même cette étude approfondie est loin d'être complète. On reconnaît qu'il ne s'agit là que d'un premier pas au cours d'une étude et d'un débat permanents sur la politique des USA en matière de population. On ne voit pas très bien, par exemple, si certaines des recommandations telles que la participation accrue de la femme à l'effectif de la main-d'oeuvre réduirait véritablement les taux de fécondité aux Etats-Unis de la même manière qu'elle peut le faire dans les pays en voie de développement. Un autre sous-entendu des plus intéressants, qui n'a pas été étudié, est la possibilité que la cohorte actuelle des familles peu nombreuses, c'est-à-dire le groupe des moins de 10 ans, aux Etats-Unis, soit relativement plus prospère que ses prédécesseurs et qu'il préfère par conséquent les familles plus nombreuses.

Ces détails aident à illustrer les incertitudes qui sont inhérentes à la formulation des recommandations en matière de politiques. Toutefois, ce rapport est un départ des plus importants. Les objectifs et la méthode d'approche de ce rapport peuvent être pour d'autres pays un guide des plus utiles. La question décisive, cependant, est de savoir jusqu'à quel point ces recommandations seront mises en application par le gouvernement des USA. Le Président Nixon a déjà rejeté la recommandation relative à l'avortement.

L'EXEMPLE DE L'AMERIQUE LATINE

Une autre réalisation plus spécialement digne d'attention est la tendance, dans les premières universités et chez les organismes de recherche de toute première importance dans plusieurs pays d'Amérique latine, à se lancer dans un programme à long terme de recherche afférente aux politiques en matière de population sur une base régionale. Plusieurs organismes de recherche latino-américains coopèrent à des projets destinés à définir les problèmes démographiques aux plans national et régional ainsi que l'impact de la conjoncture en matière de population sur les plans de développement social et économique. En outre, ils mettent en place une recherche relative aux mesures de rechange destinées à influencer directement et indirectement

sur l'accroissement de la population en ce qui a trait aux objectifs nationaux et destinées à expérimenter, lorsqu'il est possible de le faire, en matière de coût et de factibilité pour ce qui est de diverses options rattachées aux politiques en matière de population. L'objectif à long terme est d'aider les responsables des décisions à l'échelle nationale dans un processus où il s'agit de faire face aux problèmes connus en ce qui a trait à la population. Cet ambitieux programme de recherche sera d'une grande importance pour les chefs en Amérique latine, étant donné qu'il permettra d'énoncer de façon exacte les diverses options qui sont à leur portée, ainsi que les implications et les conséquences de ces options. Il est très important également de faire remarquer qu'il s'agit d'un programme de caractère régional et que ce programme est confié entièrement à la direction de chercheurs latino-américains.

Je serais heureux de constater que l'on s'intéresse au Canada aux questions que soulève la conjoncture en matière de population autant qu'on le fait en Amérique latine et aux Etats-Unis. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Le Gouvernement du Canada n'a reconnu que tout récemment que l'information et les services en matière de planning familial sont un droit fondamental pour les Canadiens. Ce n'est que tout récemment que le Gouvernement du Canada a commencé de fournir une aide internationale en matière de population par l'entremise des Nations Unies et de la Fédération Internationale de Planning Familial. Toutefois, le Gouvernement n'a pas commencé d'étudier l'ensemble des diverses politiques influant sur la population du Canada, ni l'impact de la population sur l'ensemble des objectifs nationaux.

Comme tous les autres pays, le Canada a des caractéristiques uniques qui méritent une attention toute spéciale: c'est un pays immense, où la densité de la population est faible. Pourtant, la plupart des habitants du pays vivent le long de la frontière méridionale, dans trois grandes zones métropolitaines ou près de celles-ci. La distribution de la population est donc une question essentielle. Les taux de natalité et de mortalité pour le Canada sont faibles, mais il existe malheureusement des différences intercommunautaires en matière de taux de fécondité et de taux de mortalité. Traditionnellement, les chiffres de l'immigration sont élevés. Alors que le taux de croissance économique a été élevé, le taux de chômage l'a été également. Nos villes ont dû faire face aux nombreux problèmes de la crois-

sance urbaine rapide. On s'inquiète chaque jour davantage de la détérioration de la qualité de l'environnement.

Un nombre croissant d'hommes de science et de citoyens soucieux de ces difficultés ont préconisé la nécessité pour le Canada d'une politique plus nette en matière de population, ainsi que la nécessité d'une stabilisation de l'accroissement de la population à un palier donné. On souhaite que ces questions fassent dans un avenir rapproché l'objet d'une attention plus soutenue et que le Canada puisse se joindre aux autres pays de l'hémisphère occidental pour mettre au point des approches appropriées en matière de politiques pour cette question aiguë à laquelle doit faire face l'humanité tout entière.

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le Centre de recherches pour le développement international est une corporation publique, créée par loi du Parlement canadien, dont les buts sont "d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions et, dans le réalisation de ces objets,

- (a) de s'assurer les services de scientifiques et techniciens des sciences naturelles et des sciences sociales tant du Canada que de l'étranger;
- (b) d'aider les régions en voie de développement à se livrer à la recherche scientifique, à acquérir les techniques innovatrices et les institutions requises pour résoudre leurs problèmes;
- (c) d'encourager en général la coordination de la recherche pour le développement international; et
- (d) de promouvoir la coopération en matière de recherche portant sur les problèmes de développement entre les régions développées et les régions en voie de développement, à leur avantage réciproque."

Siège social:
C.P. 8500, Ottawa
Canada K1G 3H9